

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15

Membres en exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14

Dont 4 procuration(s)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 Février 2024.****N° 09 / 2024****Portant création d'emplois temporaire de la fonction publique Communale****Présidence par :** Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO**Date de la réunion du conseil municipal** : 05 décembre 2023**Date de convocation** : 27 novembre 2023**Lieu de la séance** : ANCIENNE MAIRIE DE HAO**Membres présents** : 10 membres**Membre(s) absent(s) ayant donné procuration** : 4 membres**Membre(s) absent(s)** : 1 membre**Secrétaire de séance** : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TETUA épse BUSTIN Francine
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. TAKAMOANA Maniario
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/02/2024

987-200013456-20240205-DEL_009_2024-DE

Le maire expose :

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonome de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonome de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales de Polynésie Française;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs;
- VU Décrets n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements des communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n°1119 DIPAC du 05 juillet 2012 consolidé fixant le statut particulier du cadre d'emplois « EXECUTION » ;
- VU le rapport du bureau de contrôle VERITAS n° BTP 24-006/AT/XS-at ;
- VU les crédits inscrits au budget principal 2024 ;

Considérant que conformément à l'article 36 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de ma collectivité ou de l'établissement

Considérant le besoin de recruter des agents occasionnels pour des travaux de rénovation de l'abri de survie de HAO pour une durée de deux mois.

Considérant l'urgence des reprises structurelles identifiées par le bureau de contrôle Veritas, soulignant la nécessité d'intervenir rapidement pour garantir la solidité de l'ouvrage et assurer la sécurité des occupants potentiels.

Le conseil municipal, après discussion, décide :

ARTICLE 1 : Décide à compter du 1^{er} mars 2024 et pour un contrat d'une durée totale de 2 mois, la création d'emplois occasionnels de la Fonction publique identifié comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Spécialité	Fonction	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire de service
D - EXECUTION	Agent	Technique	Agent technique polyvalent	04	39 H

DE FIXER la rémunération de ces emplois au 1^{er} échelon du grade du cadre d'emplois visé au tableau ci-dessus, en référence à la grille indiciaire de la fonction publique communale.

D'INSCRIRE annuellement au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois créés.

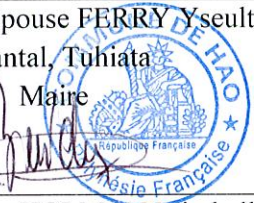
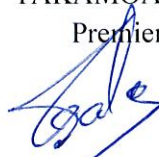
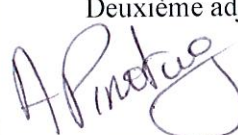
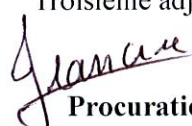
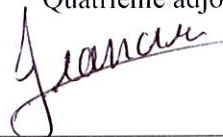
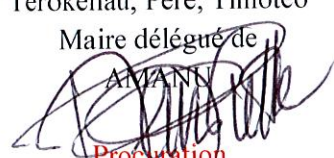
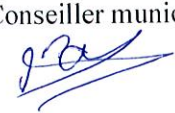
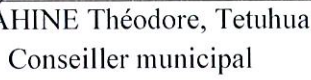
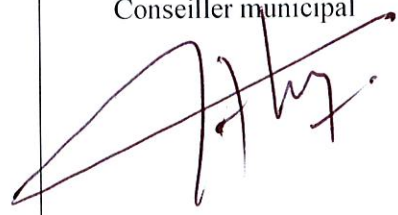
ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyen accessible depuis le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Indications sur le résultat du vote	Contrôle à postériori
Présents : 10	Acte rendu exécutoire après réception en subdivision Le Et publication ou notification du
Votants : 14 dont 4 procurations	
Abstentions :	
Exprimés : 14	
Votes POUR : 14	
Votes CONTRE :	La délibération n'est pas adoptée : ☐
La délibération est adoptée : ☒	

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire  	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe  Procuration	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe  Procuration	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANN  Procuration
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE  Procuration	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale  Procuration	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  Procuration	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/02/2024
987-200013456-20240205-DEL_009_2024-DE